

Saint-Ambroix, le 18 juillet 2019

CONVOCATION EN URGENCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes priés d'assister à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu :

**LE MERCREDI 24 JUILLET 2019 à 18 HEURES
AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
A SAINT-AMBROIX**

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2019.
Désignation d'un secrétaire de séance.

ENFANCE JEUNESSE

- 1) Résiliation de la convention d'objectifs avec Familles Rurales pour la micro-crèche de Méjannes le Clap eu égard à la liquidation judiciaire de cette association et dans le prolongement de notre rencontre en Préfecture avec Mr le Sous-Préfet d'Alès, Madame la Présidente de Familles Rurales et son conseil.
- 2) Rapport de la mission géotechnique concernant le bâtiment de la micro-crèche de Méjannes Le Clap.
- 3) Mise en œuvre de la procédure de marché négocié pour urgence impérieuse concernant la location d'espaces modulaires pour la micro-crèche de Méjannes Le Clap pour une période de 23 mois,
- 4) Demande de transfert de la subvention DETR de 20 000 €, ainsi que de la subvention CAF de 37 000 €, pour les travaux de la micro-crèche de Méjannes le Clap pour l'aménagement des espaces modulaires et le cas échéant demande de subvention exceptionnelle,
- 5) Signature d'une convention d'objectifs avec Présence 30 pour la gestion de la crèche de Méjannes le Clap avec reprise du personnel employé précédemment par Familles Rurales et avec à minima les mêmes conditions de contrat,
- 6) Demande d'autorisation d'utilisation de l'espace public sur la commune de Méjannes Le Clap pour l'installation des espaces modulaires pour la micro-crèche.
- 7) Procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre d'un projet de construction d'une micro-crèche sur Méjannes Le Clap,
- 8) Demande de subvention pour la construction d'une micro-crèche sur Méjannes Le Clap dans le cadre de la DETR et auprès de toutes autres financeurs publics,
- 9) Demande de transfert de la subvention de la CAF de 256 000 € pour la construction de la crèche de Meyrannes vers la crèche de Méjannes le Clap.
- 10) Résiliation pour motif d'intérêt général du marché signé pour les travaux de la micro-crèche de Méjannes le Clap

ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES

- 1) Répartition FPIC
- 2) Décision modificative N°02-2019 sur le budget principal pour la location des Algécos

Comptant sur votre participation,

En cas d'empêchement, ou pour toute information complémentaire, veuillez contacter Madame MOURARET Brigitte, en charge du suivi des dossiers, au 04.66.83.77.90.
Mail : b.mouraret@ceze-cevennes.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président.
Olivier MARTIN

